

PROGRAMME de BOURSES 2020-2021
de l'INSTITUT D'ÉTUDES RELIGIEUSES

Date limite de présentation des dossiers : jeudi 11 juin 2020 (9h)

On peut postuler pour plus qu'une bourse.

Toutes les bourses mentionnées ci-dessous sont accordées aux étudiant·e·s **admis.e.s et inscrit.e.s à plein temps à l'Institut d'études religieuses (IÉR) pour l'année 2020-2021**, et selon la disponibilité des fonds. Veuillez prendre note que les bourses de 2000 \$ et plus sont remises en 2 versements (automne et hiver). Chaque versement est conditionnel à une inscription valide au trimestre concerné. Pour le dépôt du dossier, veuillez consulter le document *Directives pour la présentation des dossiers de candidatures*.

BOURSES POUR TOUS LES ÉTUDIANT·E·S (TOUS LES CYCLES)

1. Bourse de l'Association étudiante de théologie et de sciences des religions de l'UdeM (AETSRUM) 1 bourse de 500 \$

La bourse de solidarité de l'AETSRUM vise à offrir un soutien à un·e étudiant·e faisant preuve d'un besoin financier et d'une grande motivation à poursuivre ses études.

Admissibilité et critères d'attribution :

- Être étudiant·e à plein temps ou réputé temps plein (statut de l'aide financière) dans l'un des programmes (1er, 2e ou 3e cycle) de l'Institut d'études religieuses au trimestre d'automne 2020.
- Ne pas avoir reçu de bourse des grands organismes de financement (CRSH, FRQ-SC) ou des ESP.
- Avoir une moyenne générale plus grande ou égale à 3,2.
- Faire preuve d'un besoin financier et expliquer sa motivation à compléter le programme d'études. Nous invitons les candidats à soumettre une lettre d'environ 500 mots détaillant leur **situation financière**, les solutions qu'ils ont tentées de mettre en place, les obstacles auxquels ils font face dans leur démarche ainsi que faire état de leur **engagement pour compléter leur programme d'études**.

BOURSES D'EXCELLENCE AU 1er CYCLE

2. Bourses d'admission au baccalauréat (2 bourses de 2 500 \$)

Admissibilité et critères d'attribution :

- être inscrit·e **pour la première fois à l'automne 2020** à plein temps au baccalauréat en études religieuses de l'IÉR
- avoir un excellent dossier académique
- svp, ne fournir qu'une lettre d'intention et une copie des relevés de notes pertinents (collégiaux ou universitaires)

BOURSES D'EXCELLENCE AU 2^e CYCLE

3. Bourse Jacques Grand'Maison (1 bourse de 2000 \$)

Admissibilité et critères d'attribution :

- être inscrit·e à **plein temps** dans un programme de **maîtrise en théologie** avec mémoire (priorité à la théologie pratique)
- excellence du dossier académique et qualité du projet de recherche.

4. Bourses Spiritualité et Santé (2 bourses de 3 000 \$)

Admissibilité et critères d'attribution :

- être inscrit·e à **plein temps** dans un programme de **2^e cycle en spiritualité et santé** de l'IÉR
- excellence du dossier académique et qualité du projet d'études.

5. Bourses Œcuménique de l'Ordre de Saint-Lazare (2 bourses de 2 500 \$)

Admissibilité et critères d'attribution :

- être **canadien·ne** (fournir la preuve)
- être inscrit·e à plein temps dans un programme de **2^e cycle en spiritualité et santé** de l'IÉR (avec une orientation interconfessionnelle)
- excellence du dossier académique

À dossier équivalent, la priorité sera accordée à un·e candidat·e capable de montrer en quoi cette bourse fera la différence dans ses études.

6. Bourse d'admission à la maîtrise de l'IÉR (1 bourse de 5 000 \$)

Admissibilité et critères d'attribution :

- être inscrit·e **pour la première fois à l'automne 2020** à plein temps à un programme de maîtrise de l'IÉR (mémoire ou essai)
- avoir un excellent dossier académique.

7. Bourse d'accueil à la maîtrise de l'IÉR (1 bourse de 3 000 \$ – fonds *Alma mater*)

Admissibilité et critères d'attribution :

- être inscrit·e **pour la première fois à l'automne 2020** à plein temps à un programme de maîtrise de l'IÉR (mémoire ou essai)
- avoir un excellent dossier académique.

**BOURSE D'EXCELLENCE EN RECHERCHE
DESTINÉE AUX CYCLES SUPÉRIEURS OU AUX CHERCHEURS**

8. Bourse Hubert Doucet en éthique des soins de santé et spiritualité (1 bourse de 2 500 \$)

Bourse destinée aux étudiants et aux chercheurs œuvrant dans le domaine de la spiritualité et de l'éthique des soins de santé.

Bien que d'abord dédiée à l'Institut d'études religieuses de l'UdeM, cette bourse est également destinée à des chercheurs de l'Université ou des hôpitaux affiliés qui, au jugement de l'Institut, sont engagés dans une recherche portant à la fois sur la spiritualité et sur l'éthique des soins de santé.

Admissibilité et critères d'attribution (étudiant·e·s) :

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à **plein temps à l'Institut d'études religieuses** dans un programme de maîtrise, de doctorat ou de stage postdoctoral
- avoir un excellent dossier académique
- présenter un projet de recherche pertinent dont l'objet concerne à la fois la spiritualité et l'éthique des soins de santé.

Admissibilité et critères d'attribution (professeur·e·s et chercheur·e·s) :

- travailler ou faire un séjour d'études ou de recherche à l'Institut d'études religieuses ou, le cas échéant, à l'Université ou dans un hôpital affilié
- présenter un projet de recherche pertinent dont l'objet concerne à la fois la spiritualité et l'éthique des soins de santé
- démontrer, par sa formation et ses réalisations, sa capacité de mener à bien le projet soumis.

À dossier équivalent, la priorité sera accordée à un ou une candidate capable de montrer en quoi cette bourse fera la différence dans ses études ou ses recherches.